



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/NOV/127	OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION
Date du conseil municipal 06/11/2017	
Date de la convocation 30/10/2017	
Date de l'affichage 30/10/2017	

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 octobre 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Sylvie GALLOCHER représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Samira BOUJIDI représenté par Simone JEROME
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Stéphanie CHARRET
- Michel VEUX représenté par Anne-Marie OLAS
- Danielle BOUDET représentée par Sandrine NAGEL
- Pascal HUE représenté par Alain VELLER
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Monique DEVILAINE
- Rachida MOUALI représenté par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Serge SAUSSIÈRE

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171113-2017-NOV-127-DE
Date de télétransmission : 13/11/2017
Date de réception préfecture : 13/11/2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-15,

VU la délibération n°2014/AVR/033 portant création de 8 postes d'adjoints au maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 4 avril 2014,

VU le courrier de démission de ses fonctions de 2ème adjointe au maire de Madame Stéphanie CHARRET en date du 26 septembre 2017,

VU le courrier de Madame la Préfète de Seine-et-Marne en date du 12 octobre 2017 prenant acte de cette démission,

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint au maire,

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE 1 :

Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang de 8ème adjoint au maire.

ARTICLE 2 :

Procède à la désignation du 8ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats :

- Sylvie GALLOCHER

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins blancs et nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Sylvie GALLOCHER : 22 voix

ARTICLE 3 :

Mme Sylvie GALLOCHER est désignée en qualité de 8ème adjointe au maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 novembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171113-2017-NOV-127-
DE
Date de télétransmission : 13/11/2017
Date de réception préfecture : 13/11/2017